



L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Valérie MOUTTE à Jean-Yves RICHAUD

Secrétaire de séance : Marie-José SCHREIDER

8.5 – Création d'une Agence Postale Communale - Convention avec la Poste

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle l'historique des négociations avec La Poste :

La direction de la Poste nous a fait connaître sa décision de réduire progressivement les heures d'ouvertures du bureau de Poste de Robion situé place de l'Eglise – 84440 Robion.

En application de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, il peut être envisagé de créer une Agence Postale Communale. L'enjeu est de continuer à proposer aux administrés de Robion un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité met à disposition les locaux où peuvent être accueillis cette Agence Postale Communale et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de La Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant partiellement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette Agence Postale Communale. En complément de l'Agence Postale Communale et des prestations proposées qui y sont associées sous la responsabilité de La Poste, la Mairie a souhaité créer un pôle mutualisé occupé pendant 5 demi-journées d'ouverture par un autre personnel communal qui assurera les fonctions aujourd'hui dévolues du point d'infos auprès des administrés et du milieu associatif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (19 présents + 3 pouvoirs) et 5 CONTRE dont 1 pouvoir (Mmes NALLET, MOUTTE, BERGERET, MM AZMAYESH, RICHAUD)

Décide la création d'une Agence Postale Communale sur la commune de Robion située à l'adresse suivante : Point Informations – 485 rue Oscar Roulet – 84440 Robion.

Approuve le projet de convention entre la Poste et la Mairie de Robion.

Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et le seront aux suivants.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20221207-DE_2022_072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 07 décembre 2022
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Marie-José SCHREIDER

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Schreider', is written over the printed name of the secretary.